



**PREFECTURE DES COTES D'ARMOR**  
**DIRECTION DES RELATIONS**  
**AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**  
**BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Communes de LOUDEAC (22), HEMONSTOIR (22), LA CHEZE (22), LA PRENESSAYE (22),  
PLUMIEUX (22), SAINT-BARNABE (22), SAINT-CARADEC (22), SAINT-MAUDAN (22),  
TREVE (22), BREHAN (56), GUELTAS (56), ROHAN (56), SAINT-GONNERY (56)

Par arrêté préfectoral du 23 mai 2016, une enquête publique de 31 jours du **20 juin 2016 au 20 juillet 2016 inclus**, est ouverte dans la commune de LOUDEAC, sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BIODÉAC, en vue d'exploiter une unité de méthanisation à LOUDEAC – Parc d'Activités du Docteur Etienne – rue de Calouët.

Les communes de HEMONSTOIR (22), LA CHEZE (22), LA PRENESSAYE (22), PLUMIEUX (22), SAINT-BARNABE (22), SAINT-CARADEC (22), SAINT-MAUDAN (22), TREVE (22), BREHAN (56), GUELTAS (56), ROHAN (56), SAINT-GONNERY (56) sont touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de LOUDEAC, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 et le samedi de 9H00 à 12H00, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LOUDEAC ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr) ou adresser toute correspondance à la Préfecture des Côtes d'Armor – Bureau du Développement durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 – Saint-Brieuc Cedex.

L'avis de l'autorité environnementale est également consultable sur le site Internet de la Préfecture des Côtes d'Armor à l'adresse suivante : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr>

Sont désignés par le Tribunal administratif de RENNES, Mme GALLARDON (chef de section principal de la DDE en retraite) et M. QUINIO (secrétaire général de mairie), respectivement commissaire-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de LOUDEAC, les :

**- lundi 20 juin 2016 de 9H00 à 12H00 - mardi 12 juillet 2016 de 14H00 à 17H00**  
**- mercredi 29 juin 2016 de 14H00 à 17H00 - mercredi 20 juillet 2016 de 14H30 à 17H30**  
**- samedi 9 juillet 2016 de 9H00 à 12H00**

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du Développement Durable et à la Mairie de LOUDEAC, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.